

**« LE DROIT DE TUER UN ÊTRE HUMAIN
GARANTI PAR LA CONSTITUTION ?...(extraits) »**

Si cette proposition de loi devait à présent être votée au Sénat dans les mêmes termes qu'à l'Assemblée nationale, elle serait alors soumise à l'approbation du peuple français par la voie d'un référendum, dont l'issue ne ferait aucun doute. Loin de n'être qu'un amas informe de cellules, l'embryon, puis le fœtus, est un être humain à part entière, puisque dès la conception, l'ADN et les chromosomes qui le constituent font de lui un être humain parfaitement unique et irremplaçable et objectivement distinct du corps de la femme qui le porte. Qu'on le veuille ou non, l'avortement consiste à supprimer un enfant à naître. (...) Saint Jean Paul II : *l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave, en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent.*

Qu'il me soit également permis de souligner, à l'occasion de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » du 25 novembre, que celles-ci sont bien souvent contraintes de recourir à l'IVG du fait des pressions qu'elles subissent et que de nombreuses femmes ne se remettent que très difficilement des séquelles psychologiques d'un avortement.

Dès lors, rien ne justifie le fait d'inscrire l'avortement dans la Constitution pour en faire un droit fondamental ou absolu et quasiment sacré, si ce n'est la volonté, à peine dissimulée, d'autoriser, dès que les circonstances le permettront, l'avortement sans la moindre limitation de durée et de supprimer la clause de conscience dont bénéficient depuis 1975 et le vote de la Loi Veil, les professions de santé.

N'est-ce pas plutôt une véritable politique de prévention de l'avortement et d'accompagnement des femmes enceintes en difficulté qu'il conviendrait de considérer comme une priorité, (...) - 223.000 IVG déclarées en 2021-. Il est consternant de prétendre inscrire dans la Constitution le droit de tuer un être humain. Cela est d'autant plus indigne que les députés s'apprêtaient à débattre sur l'interdiction des corridas, au nom de la « souffrance » animale.

Alors que nous entrons dans le temps de l'Avent, j'invite (...) à méditer ce message d'un ancien évêque auxiliaire de New-York, Mgr Vaughan – 1991 :

Lorsque Dieu a envoyé son Fils dans le monde, Il n'est pas apparu brusquement au sommet d'une montagne. Sa vie a débuté dans le sein de la Vierge Marie. Pendant neuf mois, le centre de l'univers entier, la personne la plus importante et le bien le plus important ont été un bébé à naître dans le sein de Marie. Dieu a fait cela pour nous enseigner le prix qu'Il attache à chaque vie humaine dès son commencement.

Mgr Marc Aillet, 25 novembre 2022



*Comme
un lys
au milieu
des épines,
telle est
ma bien-aimée
parmi les
jeunes filles.
Ct 2,2*

NOTRE-DAME DU LYS CHAPELLE & PATRONAGE

**2ème dimanche de l'Avent
du 4 au 10 décembre 2022**

« SEULE MARIE PEUT NOUS PRÉSENTER PURS DEVANT DIEU »

Grignon de Montfort, toujours soucieux de faire rentrer les pauvres comme les grands de ce monde dans le mystère de Dieu, fait appel à une comparaison merveilleuse. C'est un pauvre paysan qui, pour payer son fermage au roi, n'a en main qu'une pomme véreuse. Avec un si piètre tribut, il a toutes les chances d'être rejeté par son maître. Mais si pauvre soit-il, il a au moins une immense richesse, celle d'être ami intime de la reine. Cette dernière, toute remplie d'affection pour l'humble paysan, ne va pas manquer d'arranger les choses : « Amie du pauvre paysan et respectueuse envers le roi, n'ôterait-elle pas de cette pomme ce qu'il y a de véreux et de gâté et ne la mettrait-elle pas dans un bassin d'or entouré de fleurs ; et le roi pourrait-il s'empêcher de la recevoir, même avec joie, des mains de la reine qui aime ce paysan. » Il ne s'agit pas là d'une simple historiette en vue d'attendrir l'auditoire, mais d'une vérité voulue par Dieu : l'Immaculée a pour mission de rendre immaculées nos actions ! Alors, pourquoi hésiter, donnons à Marie notre reine la pomme plus ou moins gâtée de nos actions, et avec son savoir-faire maternel et divin, elle en fera une œuvre divine présentable à la Trinité Sainte : « Si vous voulez offrir quelque chose à Dieu, conclut Montfort, mettez-(le) dans les mains de Marie, à moins que vous ne vouliez être rebuté » Certains trouveront la comparaison audacieuse, mais l'argumentation est solide. Passer par Marie ne retarde pas notre union à Dieu mais la permet, puisque sans elle, nos actions demeureraient indignes de la sainteté de Dieu ; avec elle et par elle, nos actions deviennent, en quelque sorte, les actions même de Marie : elle nous donnera « pour un œuf un bœuf, elle se communiquera toute à nous avec ses mérites et ses vertus ; elle mettra nos présents dans le plat d'or de sa charité »

Père Joël Guibert « Vivre en Marie » Ed du Carmel 2013

Ouverture de la Chapelle du lundi au samedi de 10h à 19h
Chapelle Notre-Dame du Lys | 7, rue Blomet 75015 PARIS - <http://notredamedulys.fr>
Abbé François Scheffer : recteur.ndl@gmail.com
Accueil 01 45 67 81 81 | Secrétariat 01 45 67 91 73 secretariat.ndl@gmail.com
Patronage 01 45 67 07 11 | nddulys@gmail.com



**DIMANCHE DE GAUDETÉ
CONCERT « NUIT D'HIVER »
À LA CHAPELLE NOTRE-DAME DU LYS**

L'ensemble vocal L'Argentière se produira

dimanche 11 décembre à 17h.

Œuvres de Lassus, Gjeilo, Reger, Lauridsen, Saint-Saëns, Rachmaninov.

Entrée libre, libre participation aux frais

ACCUEIL

Les horaires de l'accueil de la Chapelle s'élargissent.

A partir de la semaine prochaine, l'accueil sera désormais ouvert

le lundi matin de 10 à 12h et **le samedi matin** de 9h45 à 11h10.



DENIER DE L'ÉGLISE

**Il sera encore possible de verser votre contribution
au Denier par carte bancaire à la sortie des Messes de 10h et 11h15
ce dimanche.**

« Je sais pouvoir compter sur vous pour nous donner
les moyens matériels de la mission. » Abbé François Scheffer.

BIENTÔT NOËL !

Horaires des messes de Noël :

Veillée : samedi 24 décembre à 22h30

Messe de la Nuit de Noël : à 23h

Messes du Jour de Noël : dimanche 25 décembre à 10h (Missel Paul VI)
et à 11h15 (Missel Jean XXIII)

Confessions avant Noël :

Les mardis 6 et 13 décembre de 17h30 à 18h25

Samedi 17 décembre de 10h à 11h et de 17h à 18h

Mardi 20 décembre de 17h à 18h - Jeudi 22 décembre de 17h à 18h

Vendredi 23 décembre de 17h à 18h - Samedi 24 décembre de 10h à 11h

DIMANCHE 4 DÉCEMBRE, 2^{ème} dimanche de l'Avent

Visite pastorale, à ND du Lys, de Mgr Emmanuel Tois,
notre vicaire général.



JEUDI 8 DÉCEMBRE, solennité de l'Immaculée Conception

18h : Vêpres solennelles à l'église Saint-Jean-Baptiste de la Salle

18h30 : Procession vers Notre-Dame du Lys

19h15 : Messe solennelle à Notre-Dame du Lys



VENDREDI 9 DÉCEMBRE

20h30 : Notre organiste, Sébastien Avril, accompagnateur du chœur diocésain de Créteil, nous invite à un concert de Noël, autour de Noël traditionnels de toutes époques, avec le chœur diocésain de Créteil, à la cathédrale de Créteil, 2 rue Pasteur Valléry-Radot.

Sébastien Avril, Orgue, Michel Hilger, Alto, Xavier Picard, Trompette

Direction : Cécile Hervo et Sébastien Avril.

Entrée libre, libre participation aux frais

SAMEDI 10 DÉCEMBRE,

11h15 : Messe d'action de grâce pour les Journées d'amitié,

Suivie d'un apéritif pour remercier les bénévoles, les volontaires et les visiteurs.

Pour une meilleure organisation, merci de signaler votre présence au secrétariat.

DIMANCHE 11 DÉCEMBRE, 3^{ème} dimanche de l'Avent - Gaudete

10h : messe des familles, suivie d'un apéritif offert par l'AFC de ND du Lys

Quête en faveur du patronage à la sortie des messes

17h : concert de Noël à la Chapelle.

HORAIRES A NOTRE-DAME DU LYS

MESSES DOMINICALES : 10h (Missel Paul VI) - 11h15 (Missel Jean XXIII). **MESSES EN SEMAINE :** Mardi-Jeudi-Vendredi 18h30 - Mercredi 12h - Samedi 11h15.

CONFESSIONS : Mardi 17h30 à 18h15 et sur rendez-vous : recteur.ndl@gmail.com.

ADORATION : Mercredi 19h à 19h30. Premier samedi du mois 17h30 à 18h30.

CHAPELET : Du lundi au dimanche 17h30 (Dimanche et lundi chapelet à l'oratoire)

ROSAIRE : Premier samedi du mois 16h à 17h30.